



## FORMATION : Les contrats de travail et la rémunération des salariés dans la branche Éclat



1050€ Cette formation peut faire l'objet d'une prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO), conformément aux critères propres à chaque organisme financeur. En cas de financement partiel par l'OPCO, merci de nous en informer afin que nous puissions étudier votre dossier.

Date de formation: 16,17,18 juin 2026

Horaires: 9h-12h/14h-17h

Durée: 21H

Lieu:

Maison des Associations Pierre Waldeck Rousseau  
1 allée Mgr JR Calloc'h - 29000 QUIMPER

Intervenant: Juriste en droit social

Nombre de places disponibles: 15

Bénéficiaire: Salariés

Condition de participation:

L'association doit être adhérente

Personne ayant à gérer ou diriger quotidiennement du personnel associatif : président

RH, comptable, gestionnaire paie.

Inscriptions ouvertes jusqu'au: 2026-05-17

Contact: Delphine Le Doze

### Description de la formation :

3 jours : les 16, 17 et 18 juin 2026 \_

En tant qu'employeur, il est nécessaire d'identifier le contrat de travail le mieux adapté à l'activité du salarié ainsi que de respecter la rémunération minimale conventionnelle. Cette formation permet aux participants de décrypter les spécificités de la branche Éclat pour élaborer le bon contrat de travail conforme aux réglementations légales et conventionnelles ainsi que pour déterminer les éléments conventionnels de rémunération. Cette formation permet également de réaliser quelques bulletins de paie simples pour une mise en pratique concrète.

**Le + de la formation :** Une approche pragmatique, un rappel des fondamentaux et des études de cas concrètes et contextualisées.

Les différents contrats de travail :

1. CDI à temps complet et à temps partiel ;
2. La modulation à temps complet ;
3. Le CDI Intermittent ;
4. Le contrat des animateurs-techniciens et professeurs ;
5. Le forfait annuel en jours pour les salariés cadres ;
6. Les cas de recours au CDD ;

## 7. Le contrat d'engagement éducatif (CEE).

1. Les coefficients et le salaire de base ;
2. La reconstitution de carrière à l'embauche ;
3. La prime d'ancienneté ;
4. L'indemnité de plurivalence verticale et horizontale ;
5. La valorisation de la maîtrise professionnelle ;
6. La prime de coupure ;
7. L'indemnité temps partiel.

1. Les cotisations sociales particulières dans la branche Éclat ;
  2. La réduction générales de cotisations patronales (allègement Fillon) ;
  3. Les assiettes forfaitaires ;
  4. Élaboration de quelques fiches de paies
- 

### **Objectif de la formation :**

1. Connaître les particularités des contrats de travail de la branche Éclat
  2. Déterminer les éléments conventionnels de rémunération
  3. Connaître les obligations sociales spécifiques dans la branche et réaliser quelques paies simples
- 

### **Infos Complémentaires :**

L'Espace Associatif Quimper Cornouaille est une association loi 1901 agréée d'éducation populaire SIRET : 337 605 562 000 125 - Non soumis au Régime de la TVA / N° Organisme de Formation : 53-29-07228-29  
Le bâtiment (ERP type L de 4ème catégorie) et le stationnement sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, n'hésitez pas à nous contacter.  
En vous inscrivant à cette formation, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur applicable aux participants à une formation.

Le plan d'accès et toutes les informations pratiques sont sur [cette page](#) de notre site.